

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 Avril 2026 A 18 H 30**

CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal est convoqué en séance publique le Lundi 27 avril 2026, à 18h30, à la mairie, salle du conseil, le 15/04/2026 par Monsieur MATIVET Emmanuel, Maire.

Les membres du conseil ont eu accès à cette occasion à une note de synthèse détaillée sur le budget de l'année 2025 et les prévisions pour 2026 ainsi que les documents de travail permettant de pouvoir délibérer ce jour.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du dernier procès-verbal
- Comptes administratifs 2025
- Comptes de gestion 2025 du trésorier
- Affectation des résultats
- Subventions aux associations 2025
- Compte fêtes et cérémonies 2025
- RODP 2026
- Taux d'imposition 2026
- Budget primitif 2026
- Fongibilité des crédits en M57- 2026
- Informations et Questions diverses

COMMISSION FINANCES

Le maire informe que la commission des finances s'est réunie le lundi 13 avril à 17h30 pour la préparation du budget.

**RÉUNION DU 27 Avril 2026
PROCÈS-VERBAL ET REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

L'an deux mil vingt-six, et le vingt-sept à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de ESNON, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur MATIVET Emmanuel, Maire

Nombre de membres afférents au conseil municipal..... : 11
« » en exercice..... : 11
« » présents..... : 11
Quorum..... : 6

Membres présents : M **MATIVET** Emmanuel, Mme **BOULOGNE** Brigitte, M **LAVADOUX** Yves, Mme **BABAY** Sandra, Mme **LHOMME** Valérie, M **POULAIN** Gilles, M **LEAU** Alain, , Mme **MORIGOT** Elisabeth, M **RINGUET** François, M **BOUCHU** Marc, Mme **SAINTRAPT** Carole.

Membres représentés : Néant

Absent : Néant

Assiste également : Mme Emilie HENRY, secrétaire générale de mairie assiste au conseil municipal.

Le quorum étant fixé à 6 membres présents, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

APPROBATION DU PRECES-VERBAL DU 1er avril 2026 ET NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 1er avril 2026 est adopté à l'unanimité.

Nomination du secrétaire de séance : Gilles POULAIN.

DÉLIBÉRATION 2026-21 COMPTE ADMINISTRATIF 2025

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif de l'exercice 2025 de la Commune, qui se résume ainsi :

LIBELLÉS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2024		413 054,29 €		126 403,54 €		539 457,83 €
Opérations de l'exercice 2025	393 360,73 €	349 481,60 €	113 051,92 €	68 207,88 €	506 412,65 €	417 689,48 €
TOTAUX	393 360,73 €	762 535,89 €	113 051,92 €	194 611,42 €	506 412,65 €	957 147,31 €
Résultats de clôture		369 175,16 €		81 559,47 €		450 734,63 €

- Sur la proposition de Madame Brigitte BOULOGNE, Adjointe, le Maire quitte la table des délibérations et rappelle que le Compte Administratif fait ressortir les écritures comptables du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 ainsi que la journée complémentaire.
- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE à l'Unanimité**, le Compte Administratif 2025 du budget communal comme indiqué ci-dessus.
- *Le Maire revient à la table des délibérations.*

DÉLIBÉRATION 2026-22 COMPTE DE GESTION 2025 DU TRÉSORIER

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Compte de Gestion 2025 du budget communal établi par la Trésorerie de Joigny constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Après s'être fait présenter le compte administratif de la commune de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le

receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE à l'Unanimité**, le Compte de Gestion 2025 du trésorier municipal du budget communal pour l'exercice 2025 et que le compte de gestion, visé et certifié conformément par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

DÉLIBÉRATION 2026-23 AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Compte Administratif 2025 a été approuvé ci-dessus (délibération 2026-21)

Il y a lieu d'affecter les résultats 2025 au budget communal 2026 comme suit :

Investissement Commune :

- Résultats 2025 :	- 44 844,07 €
- Report 2024 :	126 403,54 €
- Total à affecter au 001 au BP 2026 :	81 559,47 €

Fonctionnement Commune :

- Résultats 2025 :	- 43 879,13 €
- Report 2024 :	413 054,29 €
- Total à affecter au 002 au BP 2026 :	369 175,15 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE à l'Unanimité**, l'affectation des résultats du budget communal comme indiqué ci-dessus.

DÉLIBÉRATION 2026-24 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2026

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

Compte 6574 :

- Les P'tits loups de l'Orme	600 €
- Club des Bons Vivants	600 €
- MJC de Migennes	200 €
- UNA	400 €
- Union Sportive Esonn	600 €

TOTAL 2 400 €

dit que les crédits nécessaires (**2 400,00 €**) sont inscrits au Budget Primitif 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE à 8 voix « Pour », 2 voix "contre" et 1 abstention**, d'accorder les subventions ci-dessus aux différentes associations.

(Mme LHOMME ne participe pas car membre du bureau de l'USEV et est donc en abstention).

DÉLIBÉRATION 2026-25 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2026

Les communes et EPCI doivent adopter, avant le 30 avril 2026, les taux de fiscalité applicables sur leur territoire pour ce qui concerne la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS), la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB), la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) et la cotisation foncière des entreprises (CFE), le cas échéant.

Il est rappelé que les articles [1636 B sexies](#) à 1636 B et 1639 A du code général des impôts (CGI) régissent les règles de fixation et de vote des taux des impôts locaux par les communes et les EPCI. Ces dispositions précisent notamment les modalités de variation des taux des différentes taxes locales, ainsi que les délais et conditions de vote.

Dans l'hypothèse d'une modulation par rapport à 2025, l'assemblée délibérante peut :

- soit faire varier les taux de ces taxes dans une même proportion ;
- soit les faire varier librement dans le respect des règles de lien prévues par [l'article 1636 B sexies](#) du code général des impôts (CGI).

	TAUX VOTÉS EN %	BASE D'IMPOSITION PRÉVISIONNELLE	PRODUITS ATTENDUS
Taxe Foncière (bâti)	38.98 %	322 300	125 633 €
Taxe Foncière (non bâti)	46.70 %	38 600	18 026 €
Taxe d'Habitation	20.48 %	37 800	7 741 €
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	21,39 %	5 600	1 198
TOTAL			152 598 €

Après application du coefficient correcteur de l'administration fiscale, le produit attendu est de **168 779 €**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE à l'Unanimité** de ne pas augmenter les taux d'impositions pour 2026.

DÉLIBÉRATION 2026-26 COMPTE "FETES ET CEREMONIES" 2026

Monsieur le Maire propose une enveloppe prévisionnelle de 15 000,00 € pour le compte 6232 – « Fêtes et Cérémonies » pour l'année 2026 comme suit :

Désignation	Prévisions 2026
Cérémonies :	1 900,00 €
Vœux du Maire (petits fours)	1 000,00 €
Cérémonie du 8 mai (VH)	150,00 €
Cérémonie du 11 novembre (VH)	150,00 €
Vins annuel (crémant)	600,00 €
Fleurs Cérémonie + Mariages	600,00 €
Festivités :	12 050,00 €

Jacinthes et fleurs de Noël	50,00 €
SACEM	500,00 €
Prestation musical Fête	1 500,00 €
Fête annuelle	2 000,00 €
Sortie Nigloland	2 500,00 €
Colis Noël des Anciens + Goûter	3 000,00 €
Cadeaux Noël intervenants + panier garni	300,00 €
Feu artifice Noël	1 600,00 €
Chocolats et boissons Marché Noël	200,00 €
Sapin de Noël	200,00 €
Cadeau Noël + gouter enfants	200,00 €
Décoration du village pour Noël (guirlandes, sapins,...)	200,00 €
Cadeau de fin d'année scolaire - CM2	250,00 €
TOTAL DES DÉPENSES	15 000,00 €

Les crédits sont inscrits sur le budget communal 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE à l'Unanimité**, l'enveloppe prévisionnelle de 15 000,00 € pour le compte 6232 – « Fêtes et Cérémonies ».

DÉLIBÉRATION 2026-27 REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 2026

- **Ouvrages de transport et de distribution d'électricité – 2026**
La redevance maximale applicable aux communes inférieures ou égales à 2 000 habitants est arrondie à **245 €** pour 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE** et **CHARGE à l'Unanimité**, Monsieur le Maire d'établir et d'adresser à ENEDIS (45, avenue des Clairions – 89000 AUXERRE) un titre de recettes d'un montant de **245 €**.

- **Ouvrages de télécommunications électroniques – 2026**
Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite aux dispositions applicables au 1^{er} janvier 2026, concernant les ouvrages de télécommunications électroniques sont les suivants :

OUVRAGES	LONGUEUR COMMUNALE	TARIFS	MONTANT TOTAL
Aérien	1,837 km	65,49 €/km	120,30 €
Souterrain	0,793 km	49,11 €/km	38,94 €
Installation au sol	0 m ²	32.74 €/m ²	0 €
TOTAL			159,24 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE** et **CHARGE à l'Unanimité**, Monsieur le Maire d'établir et d'adresser à ORANGE (CSPCF Comptabilité Fournisseurs, TSA 28106 – 76721 ROUEN Cedex) un titre de recettes d'un montant de **159,24 €**.

DÉLIBÉRATION 2026-28 BUDGET PRIMITIF 2026

Le Maire présente le Budget Primitif Communal 2026 par chapitre qui s'équilibre de la façon suivante et propose de le voter.

Fonctionnement :

Chapitre	Dépenses	BP 2026	Chapitre	Recettes	BP 2026
			002	Excédent Fonctionnement	369 175,16 €
60/011	Achats et variations de stocks	125 500,00 €	70	Vente et Prestations Services	23 472,00 €
61/011	Services extérieurs	225 151,58 €	73	Impôts et taxes	20 500,00 €
62/011	Autres services extérieurs	39 700,00 €	731	Impositions directes	172 220,00 €
			74	Dotations et participations	90 900,00 €
63/011	Impôts, taxes et versements assimilés	2 600,00 €	75	Autres produits de gestion	14 253,00 €
63/012	Impôts, taxes et versements assimilés	3 100,00 €	76	Produits financiers	6,00 €
64/012	Charges de personnel	160 900,00 €	77	Produits spécifiques	500,00 €
014	Atténuation de produits	33 732,00 €	78	Reprise sur amortissements	2 649,00 €
65	Autres charges de gestion courante	65 700,00 €	013	Atténuation de charges	3 000,00 €
66	Charges financières	8 000,00 €			
67	Charges spécifiques	3 000,00 €			
68	Dépréciations et provisions	3 000,00 €			
68/042	Dotation aux amortissements	26 291,58 €			
023	Virt Section Investissement	0 €			
Total		696 675,16 €	Total		696 675,16 €

Investissements :

Chapitre	Dépenses	BP 2026	Chapitre	Recettes	BP 2026
001	Déficit Invest reporté	0,00 €	001	Excédent invest reporté	81 559,47 €
10	Dotations, fonds divers	0,00	10	Dotations, fonds divers	10 500,00 €
13/040	Opérations d'ordre	0 €	13	Subv d'investissement	145 000,00 €
16	Emprunts et dettes	500,00 €	16	Emprunts et dettes	140 500,00 €
20	Immo. Incorporelles	37 689,49 €	021	Virt Section Ft	0 €
204	Subventions équipement versées	0 €	028	Amortissements des immo	26 291,58 €
21	Immo. Corporelles	187 694,33 €			
23	Immo en cours	177 967,23 €			
Total		403 851,05 €	Total		403 851,05 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ADOpte**, à l'**Unanimité**, le Budget Primitif Communal 2026.

DÉLIBÉRATION 2026-29 FONGIBILITE DES CREDITS EN M57-2026

Le Maire informe le Conseil Municipal que le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies offrant une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires et notamment en matière de fongibilité des crédits.

Vu l'article L. 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales, « dans la limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance ».

Monsieur le Maire propose :

- de l'autoriser à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

- de donner tous pouvoirs pour prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'**Unanimité** :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

➤ **Commissions :**

- **Travaux** : une commission travaux est à prévoir pour les travaux de l'école et étude des différents devis des projets de l'année, une date est fixée en mai.

- **Communication** : une commission communication est à prévoir concernant le site internet ainsi que la mise en place d'un bulletin municipal, une date est fixée en mai.

- **Fêtes et Cérémonies** : une commission fêtes et cérémonies est à prévoir pour l'organisation des différentes cérémonies ainsi que les festivités de fin d'année. Une date est fixée en mai.

➤ **Elections sénatoriales** : l'Yonne étant placée dans les renouvellements des sénateurs, il y a lieu d'élire les grands électeurs qui éliront à leur tour les sénateurs. Cette élection aura lieu le vendredi 5 juin 2026.

➤ **Commission de contrôle des listes électorales** : il est expliqué aux membres la réglementation applicable concernant cette commission et comment désigner les membres. Les membres sont désignés.

➤ **Cérémonie du 8 mai** : organisation

➤ **Vote budget 2027** : au vu des élections présidentielles de 2027 qui auront lieu entre le 11/04/2027 et début mai, il conviendra de voter le budget en mars l'an prochain.

➤ **Réunion CCSA et Epage de l'armançon** : un retour est demandé aux différents délégués qui assistent à ces réunions.

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, LA SÉANCE EST LEVÉE À 19H55

La secrétaire de séance,

M POULAIN Gilles



Le Maire,

M MATIVET Emmanuel

